

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DGRI 3 Subvention (140 000 euros) et convention avec l'Institut français (15^{ème}).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Institut français, 8-14 rue du Capitaine Scott, Paris 15^{ème} ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec l'Institut Français, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 140 000 euros est attribuée à l'Institut Français, 8-14 rue du Capitaine Scott (15^{ème}), au titre de l'année 2015.

Article 3 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, fonction 048, fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO